

INFORMATIONS GÉNÉRALES POUR LES 6-12 ANS

STAGE SPORTIF

1. INSCRIPTIONS ET HORAIRES

- **Inscriptions** : à la demi journée et pour la semaine, à partir du 14 mai 2024
- **Horaires** : de 8H à 12H et/ou de 13H30 à 17H30
- **Périodes d'ouverture** : Semaine 31, soit du 29/07/2024 au 02/08/2024

2. DOCUMENTS À FOURNIR

► Pour une 1ère inscription

1. **Le livret de famille ou l'acte de naissance de l'enfant avec filiation**
2. **Un justificatif de domicile récent (voir Guide de la Rentrée 2024-2025)**
3. **Le Numéro d'allocataire de la CAF du VAR**

Ou

- **Si les représentants légaux ont changé de département** et qu'ils n'ont pas encore de numéro d'allocataire à la CAF du VAR, il doit être fourni un bulletin de prestations CAF du département précédent, sur lequel est noté le Quotient Familial

Ou

- **Si les représentants légaux sont bénéficiaires de la MSA**, il doit être fourni une attestation de situation, émise à la demande de ces derniers, par cet organisme **et** le dernier avis d'imposition ou de non imposition dans son intégralité ou la déclaration de revenus 2022, concernant les deux Responsables Légaux, sauf si déclaration commune.

Ou

- **Si les représentants légaux ne sont ni titulaires d'un numéro d'allocataire CAF, ni bénéficiaires de la MSA**, il doit être fourni le dernier avis d'imposition ou de non imposition dans son intégralité ou la déclaration de revenus 2022, concernant les deux Responsables Légaux, sauf si déclaration commune.

- **Si les représentants légaux sont divorcés :**

- Le jugement de divorce intégral ou décision du Juge aux Affaires familiales

► Pour l'inscription d'un enfant pour lequel les représentant légaux ont déjà transmis un dossier de renouvellement pour la rentrée scolaire 2024-2025

À partir du 14 mai 2024, ces derniers n'ont comme unique obligation, que de :

- Se rendre sur leur compte Guichet : guichetfamille.hyeres.fr, afin de procéder à une pré-inscription, en cliquant sur « Inscription à une activité »
- Se rendre au Guichet Famille(sur rendez vous uniquement) ou communiquer par mail : guichet.famille@mairie-hyeres.com ou par le Kiosque : guichetfamille.hyeres.fr, si cela n'a pas déjà été effectué, les modifications liées aux informations transmises pour l'année 2022-2023 (changement de numéro de téléphone, d'adresse, etc..)

et fournir impérativement :

- Si les représentants légaux sont bénéficiaire de la MSA, une attestation de situation, émise à la demande de ces derniers, par cet organisme **ainsi que** le dernier avis d'imposition ou de non imposition dans son intégralité ou la déclaration de revenus 2022, concernant les deux Responsables Légaux, sauf si déclaration commune.

Ou

- Si les représentants légaux ne sont ni titulaires d'un numéro d'allocataire CAF, ni bénéficiaires de la MSA, le dernier avis d'imposition ou de non imposition dans son intégralité ou la déclaration de revenus 2022, concernant les deux Responsables Légaux, sauf si déclaration commune.

Ces documents permettent à nos services de calculer le Quotient Familial et ainsi d'appliquer le tarif correspondant à chaque situation.

Attention, tant que ces justificatifs de revenus ne sont pas parvenus au Guichet Famille, le tarif le plus élevé sera appliqué à la famille.

3. TEST ANTI-PANIQUE OU ATTESTATION D'APTITUDE À LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS AQUATIQUE ET NAUTIQUES

Ce document atteste que l'enfant ou le jeune est à l'aise dans l'eau.

Ce test individuel et nominatif, doit être effectué par la famille avec l'enfant ou le jeune en piscine, auprès d'un Maître Nageur ou d'un personnel habilité à délivrer ce document.

Ce document est valable à vie.

Ce test ou attestation est obligatoire pour l'inscription à ce stage sportif

4. PAIEMENT ET TARIFS

L'inscription de chaque famille donne lieu à l'ouverture d'un compte familial.

L'inscription ne sera pas validée si une ou des factures précédente(s) n'est (ne sont pas) pas réglée(s) par la famille

Extrait du Règlement Intérieur Général.

Article 5.4– Accueil de Loisirs Vacances et stages sportifs

Toute réservation entraînera la facturation d'un acompte définitif. Le montant de cet acompte à régler équivaut à 10 % du prix total de(s) la réservation(s).

Cet acompte ne sera pas remboursé en cas d'annulation.

L'inscription peut être effectuée jusqu'à **J-6**.

L'inscription peut être résiliée par mail à : guichet.famille@mairie-hyeres.com ou par message sur le Kiosque, selon les conditions notifiées dans le tableau ci dessous.

Tarifs :

1,10% du quotient familial par enfant et par jour (avec un minimum de 3€ par enfant et par jour pour un quotient familial compris entre 0 et 300€)

Tableau de la facturation en cas d'annulation

Pour les réservations des semaines : <i>J* = 1er jour de la semaine</i>	<u>Pas de facturation</u> Si annulation 15 jours avant minuit le :	<u>Facturation d'1 jour de carence</u> Si annulation entre J*14 et J*8 avant minuit le :	<u>Facturation Intégrale</u> Si annulation à J*-7 à partir du :
Semaine 31 29/07/au 02/08/24	14/07/2024	21/07/2024	22/07/2024

En cas de maladie de l'enfant pour une durée d'absence supérieure ou égale à 2 jours et sur justificatif médical envoyé dans les 2 jours suivant le début de la maladie, les usagers pourront prétendre à un remboursement calculé au prorata de la durée de l'absence.

Le certificat médical devra être transmis dans les 48H par mail à : guichet.famille@mairie-hyeres.com

STAGE SPORTIF POUR LES 6-12 ANS

Lieu : Le stage se déroule à l'école PAUL GENSOLLEN, Impasse des Cols Verts d'Hyères, implanté au coeur du village de l'Ayguade

Tranche d'âge :

- De 6 ans à 12 ans - enfants nés en 2018-2017-2016-2014-2013-2012

Activités proposées (sous réserve du protocole sanitaire et des consignes gouvernementales) :

- tennis, tir à l'arc, sports collectifs, tennis de table, vélo, activités nautiques

À fournir :

- **Si l'enfant est en Protocole d'Accueil Individualisé (PAI), la famille doit impérativement remettre, le premier jour de l'accueil, le document PAI signé et une trousse avec le traitement de l'enfant (médicaments avec dates de validité à jour)**
- **Le test anti-panique** ou l'attestation d'aptitude à la pratique d'activités nautiques
- 1 paire de baskets pouvant aller dans l'eau ou 1 paire de chaussons de voile
- 1 combinaison ou 1 shorty
- 1 vêtement type Kway
- 1 casquette
- 1 ensemble de vêtements de rechange
- 1 serviette de plage
- **1 gourde isotherme**
- 1 crème de **protection solaire**,
- 1 paire de lunettes de soleil **avec cordon**

Guichet Famille

Mairie d'Hyères. 12, av Joseph Clotis

04.94.00.78.78

Le Guichet Famille reçoit les appels du lundi au vendredi de 8h30 à 13h15

- **De 8H30 à 13H :** Les usagers sont accueillis en accès libre
- **De 14H à 16H :** Les usagers sont reçus, à leur demande, uniquement sur rendez-vous
Les demandes de rendez-vous peuvent être effectuées soit
 - par téléphone au **04.94.00.78.78**
 - par mail à : **guichet.famille@mairie-hyeres.com**
 - sur la plateforme de télé-service : **guichetfamille.hyeres.fr**